



ATHENEE ROYAL

Dinant-Herbuchenne Rue Saint Pierre, 90 5500 DINANT www.atheneedinant.be

Dinant, le 29 mai 2020.

Chers parents,

Suite aux décisions prises <u>ce mercredi 27 mai 2020</u> par nos autorités, voici les informations concernant la reprise de l'école en maternelle et en primaire, sur base des dernières directives <u>de la circulaire 7599</u> de la FWB <u>et de</u> notre réalité de terrain.

1. Les cours reprendront normalement <u>en maternelle dès ce mardi 2 juin.</u>

Plus aucune mesure particulière n'est à adopter au niveau du port du masque, de la taille et de la configuration des groupes, du sens de circulation en dehors et à l'intérieur des bâtiments.

L'équipe éducative veillera néanmoins, pour sa sécurité et celle des enfants, à faire respecter le principe d'hygiène n°1, à savoir le lavage des mains.

2. Les cours reprendront normalement en primaire dès ce lundi 8 juin.

Plus aucune mesure particulière n'est à adopter au niveau du port du masque, de la taille et de la configuration des groupes, du sens de circulation en dehors et à l'intérieur des bâtiments.

L'équipe éducative veillera néanmoins, pour sa sécurité et celle des enfants, à faire respecter le principe d'hygiène n°1, à savoir le lavage des mains.

3. RAPPEL. La semaine du 02 au 05 juin (Leffe + Palais)

- Les élèves de **P6** seront accueillis les **mardi et jeudi**
- Les élèves de P1 et P2 seront accueillis le vendredi
- 4. Les sanitaires continueront à être nettoyés plusieurs fois par jour ; les classes seront désinfectées chaque fin de journée et aérées autant que possible.
- 5. Aucun repas chaud ne sera délivré par nos cuisines. Les élèves doivent apporter leur pique-nique.
- 6. L'organisation générale de l'école revient à la normale (horaire, rangs, sorties et entrées, surveillances, garderies) dès le 2/06 pour le maternel et dès le 8/06 pour le primaire.

7. Contenu des cours.

Les titulaires et moi-même avons comme volonté de donner du sens au retour des élèves à l'école et à la reprise des leçons. Par conséquent, outre la consolidation des connaissances travaillées pendant le confinement, des apprentissages seront dispensés aux élèves présents en classe et accompagnés par leurs enseignants. Ces apprentissages se limiteront aux savoirs de base et aux connaissances essentielles.

8. Présences des élèves :

Les absences seront répertoriées comme à l'habitude par les enseignants (registres) mais <u>aucune</u> <u>absence ne sera signalée au service de l'obligation à l'instruction</u>.

9. Travail à distance pour les élèves qui ne reprendraient pas le chemin de l'école :

Le travail effectué en classe sera envoyé par mail ou sera disponible au secrétariat. Il pourra alors à nouveau être exécuté à domicile sous la guidance des parents.

10. Fin de période, examens de fin d'année et décisions du jury ou conseils de classe :

Votre enfant ne sera soumis à aucune épreuve ou évaluation en juin.

Dans le bulletin, aucune cotation, appréciation ni moyenne ne seront indiquées pour la 4ème période.

Toutes les décisions de fin d'année vous seront communiquées au plus tard le 30 juin 2020.

En primaire, dans l'intérêt de l'élève, le conseil de classe qui se tiendra fin juin peut exceptionnellement proposer une année complémentaire en respectant les prescrits légaux.

Pour les élèves de 6^e primaire, le jury ou le conseil de classe, sur base d'éléments pédagogiques pertinents, octroie ou non le CEB. Si votre enfant n'obtenait pas le CEB, le jury ou le conseil de classe peut proposer une année complémentaire en P6 ou une orientation vers une 1^{ère} différenciée (Enseignement secondaire).

Communication des décisions :

Dans l'impossibilité d'organiser une rencontre physique avec les parents ou la personne investie de l'autorité parentale, une copie du bulletin et un document détaillant la motivation de la décision vous seront transmis. En cas d'une décision de refus d'octroi du CEB, les informations concernant les modalités de recours ainsi que le formulaire à remplir seront également envoyés.

Nous tenons à vous assurer, Chers Parents, que l'ensemble de ces dispositions particulières, arrêtées dans des circonstances inédites, nous permettra plus encore de délibérer avec la bienveillance requise et de faire un pari raisonné, collectif et positif sur la suite de la scolarité de votre enfant.

11. Les modalités de fin d'année internes à l'école (distribution des bulletins, éventuelle réunion de parents, ...) vous seront communiquées quand nous serons en mesure de le faire.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Veuillez recevoir, chers parents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ANGELICCHIO Frédéric Directeur f.f. Section fondamentale.